

Présentation :

Cette note mensuelle entre dans le cadre de la documentation sur les thèmes qui interpellent la CENTIF. Le principe est de parcourir la presse nationale, la presse internationale et l'Internet pour présenter les nouvelles publications. L'accent sera aussi mis sur l'actualité des CRF étrangères.

Sommaire :

Espagne: Vaste opération contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent	p2
France : Amiens : Soupçons sur le village corse de la CAF.....	p2
Hydrocarbures : des capitaux douteux en Amérique Latine.....	p3
Afrique du Sud : enquête sur une fraude de 1,2 milliard de dollars.....	p5
Liban, Zimbabwe et Venezuela dominant le négoce des "diamants de sang"	p5
Le gérant doit savoir renoncer au client suspect	p7
Une enquête révèle que la lutte contre le blanchiment d'argent et la fraude figure en tête des priorités des institutions financières.....	p8
Deux experts analysent les origines criminelles de la crise financière	p9

Espagne: Vaste opération contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent

Une vaste opération contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent, menée dans plusieurs villes d'Espagne, a permis la saisie de 570 kg de cocaïne et plus de 2 millions d'euros ainsi que l'arrestation d'une trentaine de personnes, apprend-on lundi de source policière espagnole.

Au cours de cette opération, initiée dans les villes de Madrid, Valladolid, Séville et Barcelone, trois groupes organisés ayant des connexions entre eux et dédiés au trafic de drogue et au blanchiment d'argent ont été démantelés, précise-t-on de même source.

Les deux premiers groupes, composés de ressortissants Colombiens et Mexicains, se chargeaient de faire entrer et distribuer de grandes quantités de cocaïne en Espagne.

Le troisième groupe, constitué d'Espagnols, avait pour mission le blanchiment d'argent lié au trafic de drogue par le biais d'entreprises écran et de commerces légaux.

En plus de la grande quantité de cocaïne et l'argent saisis, l'opération s'est également soldée par l'interception de sept véhicules haut de gamme
Par ailleurs, un grand nombre de comptes bancaires ont été bloqués et des chalets et des appartements mis sous scellés, a indiqué la police.

Publié le 29-06-2009

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.wabayn.com/maroc/290609-espagne-vaste-op-ration-contre-le-traffic-de-drogue-et-le-blanchiment-da.html>

France : Amiens : Soupçons sur le village corse de la CAF

Le village de vacances « Les Arbousiers » a été visité par des générations d'allocataires
La CAF de la Somme a vendu, en dessous du prix des domaines en 2004, un village vacances dans le sud de la Corse. L'opération suscite l'intérêt de la brigade financière de Nanterre.

Voilà un peu plus d'un mois, des enquêteurs de la brigade financière de Nanterre (92) ont fait irruption dans les locaux de la Caisse d'allocations familiales de la Somme, à Amiens afin d'y auditionner certains membres du personnel, dont le directeur, Laurent Ponté. Une visite surprise afin d'en savoir un peu plus sur la manière dont a été financé le village de vacances « Les Arbousiers » de Serra di Ferro, situé en Corse du sud. Ce lieu de villégiature a appartenu de longues années à la CAF de la Somme, qui faisait bénéficier du site certains de ses allocataires. Elle s'est séparée du site en 2004, après une procédure de vente, lancée en 2001.
Un site revendu huit à dix fois plus cher

C'est justement sur cette vente que les enquêteurs veulent revenir. Selon l'actuel directeur de la CAF - qui n'assurait pas cette fonction au moment de la cession - : « La procédure de vente a bien été respectée. C'est le plus offrant qui y a répondu. La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) avait d'ailleurs donné son accord. »

On apprend plus tard que la CNAF fait aussi l'objet d'investigations de la part des enquêteurs de la brigade financière. La raison : le village vacances Serra di Ferro a été vendu en 2004 en

dessous du prix des domaines : 1,7 million d'euros au lieu de 3 millions d'euros selon le barème normal. Il faut savoir qu'à l'époque, les frais de gestion d'un tel ensemble immobilier étaient bien trop lourds pour une structure comme la CAF.

L'affaire ne s'arrête pas là. Car ce même village de vacances a encore fait l'objet d'une vente un peu plus tard. Mais cette fois, le site a été revendu huit à dix fois plus cher que la cession opérée par la CAF. Derrière ces transactions, les enquêteurs de la brigade financière soupçonnent une affaire de blanchiment d'argent.

« Notre structure n'est pas accusée dans cette affaire. Nous sommes là en tant que témoin, souligne Laurent Ponté. Il n'y a pas eu de négligences dans les procédures, ni de malversations. La plainte n'est pas dirigée contre la Caisse, d'ailleurs si le prix de vente n'est pas le bon, c'est la CAF qui est la victime ! » Il précise cependant que, pour lui, « c'est un dossier archivé ». Et il minimise aussi l'importance de la « descente » de la brigade financière : « Des réquisitions, nous en avons souvent à la CAF. Ça n'a rien d'exceptionnel... »

«Le dossier sera à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration »

Le président de la CAF, Philippe Théveniaud n'a pas souhaité s'exprimer sur le dossier, du fait de l'enquête en cours : « Dans un souci de transparence, le dossier sera à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration ». Un conseil prévu jeudi 25 juin.

À la CAF de la Somme, tout comme à la CNAF, même si on n'ose pas nous le dire, ce dossier est pris très au sérieux. À tel point qu'il a été décidé que les Caisses n'auront plus à gérer directement des villages de vacances.

Selon nos informations, la CAF de la Somme vend actuellement d'autres appartements à Chamonix (Haute-Savoie), à Nice (Alpes-Maritimes) et à la Bourboule (Puy-de-Dôme). Il est d'ores et déjà prévu que les futures ventes se feront avec la collaboration d'un avocat spécialiste en immobilier afin d'éviter toute nouvelle mésaventure.

CHRISTOPHE BERGER

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.courrier-picard.fr/courrier/Actualites/Info-regionale/Soupcons-sur-le-village-corse-de-la-CAF>

Hydrocarbures : des capitaux douteux en Amérique Latine

Dans un environnement conçu comme entropique, les grandes compagnies pétrolières sont attirées par l'idée d'une mise en place des infrastructures nécessaires à leurs exploitations par l'attraction de « capitaux du marché libre » accoutumés à des investissements à risques.

Ainsi, en Colombie, en Bolivie, au Paraguay, à l'Equateur, pour ne donner que quelques pays en exemple, se multiplie le phénomène de « one purpose company » agissant au sein du marché obligataire et qui trouve majoritairement son financement au sein des places offshore.

Par ailleurs, des compagnies habituées à des environnements hostiles, issues principalement de Russie, n'hésitent pas à proposer leurs services, parfois en holding avec des compagnies

occidentales ou régionales (Mexique, Colombie, Brésil). Ces travaux concernent aussi bien des gazoducs que des réseaux routiers et des infrastructures portuaires.

Il se crée ainsi, sous la pression de l'urgence, et sans régler préalablement les questions posés par le manque de coopération régionale et de la coopération bilatérale, un maillage de projets industriels extrêmement opaques, dont on identifie mal les protagonistes.

Faute de vouloir assumer les adaptations inhabituelles à leur *modus vivendi*, les compagnies pétrolières, échaudées par des discours politiques (qui sont eux mêmes prisonniers de la pression sociale qui les a, à juste titre, engendrés), s'accommodent de solutions souvent périlleuses, acceptant des montages financiers et des capitaux qu'elles ne contrôlent pas. Les Etats eux-mêmes dans le cadre de la mondialisation de l'économie et d'une pénurie des investissements, se lancent, comme le souligne le professeur Michael Bagley, à des « appels d'offre » internationaux souvent emportés par des compagnies fiduciaires « mieux offrant » dont l'identité reste floue. Michael Bagley souligne très explicitement le danger pour les compagnies pétrolières « de se trouver à leur insu impliquées dans des affaires de blanchiment ».

Washington, sous la pression du département d'Etat, a fini par s'intéresser à ce problème, qui risque de poser des problèmes de sécurité aux Etats - Unis et plus encore à certaines de ses compagnies pétrolières. Ainsi, dans le cadre du North American Security and Prosperity Partnership (SPP), elle prévoit la mise en place d'un bureau permanent de contrôle visant l'équité et la minimisation des risques concernant plus particulièrement les investissements énergétiques. Cela cependant ne concerne que le Mexique qui fait partie de l'ALENA. Dans le même cadre, il est prévu une commission tripartite (Etats - Unis, Mexique, investisseurs institutionnels), pour superviser le financement des infrastructures portuaires à construire, au Canada et au Mexique.

La continentalisation de l'économie de la cocaïne étant un fait, la jonction déjà aboutie du crime organisé avec le monde des affaires et ses efforts de créer des contacts avec l'économie formelle, pourraient dans d'autres conditions être relativement anodins. Mais dans l'environnement financier actuel, des risques de sécurité majeurs (d'autant plus qu'ils concernent un secteur hautement stratégique) sont évidents. Comme l'indique David Luhnow dans son langage diplomatique, se référant à la compagnie nationale Mexicaine : *The value of an acquisition of Citgo by Pemex would include « noneconomic » factors for national and continental energy security that may be hard to quantify but are nevertheless real and substantial.*

La Banque Mondiale dans son rapport de 2008, avec son propre langage, s'inquiète de l'utilisation maximale du marché obligataire dans le secteur des infrastructures qui a une conséquence très néfaste sur le retour de l'investissement : « Il est curieux que le climat de confiance observé ne se soit pas traduit par un retour du capital dans la région. Les entrées de capitaux semblent avoir atteint leur niveau le plus faible depuis le dernier trimestre de 2007, où elles sont tombées à moins de 10 % de leur niveau record d'avant la crise ». Malgré une légère reprise constante depuis 2006, il semble se dégager des chiffres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) que indiquent que les années 2004-2008 ont été marquées par une sortie nette de capitaux estimée, en moyenne, à \$12 milliards par an. Même aux moments les plus critiques de la crise de la dette des années 1980, la région n'avait pas connu de sorties nettes de capitaux de cette importance car le retrait des capitaux privés avait été compensé par les prêts d'organisations

multilatérales et d'autres mécanismes de financement exceptionnels. C'est bien le signe, en tout cas pour les investissements déjà accomplis au sein des secteurs précités, que nous sommes en présence de capitaux « prédateurs » qui ne se fixent que pour réintégrer juste après, en tant que « dividendes » le marché international.

[En Ligne] Disponible sur
<http://www.agoravox.fr/actualites/economie/article/hydrocarbures-des-capitaux-douteux-57656>

Afrique du Sud : enquête sur une fraude de 1,2 milliard de dollars

Les autorités judiciaires, policières et financières d'Afrique du Sud enquêtent sur l'homme d'affaires Barry Tannenbaum, accusé d'une fraude portant sur 1,2 milliard de dollars, la plus importante révélée à ce jour en Afrique du Sud.

La délinquance financière ne connaît pas de frontières: après Madoff aux Etats-Unis hier, l'Afrique du Sud découvre aujourd'hui Barry Tannenbaum. Le Centre de renseignement financier d'Afrique du Sud, les autorités fiscales, la Reserve Bank, la police et le parquet " enquêtent sur un cas de fraude, de blanchiment d'argent et d'évasion fiscale", ont déclaré dimanche ces différentes entités dans une déclaration commune. Leur mandat consiste à "évaluer la nature et la validité d'une série d'allégations portant sur la fraude et la criminalité " poursuit le texte.

A l'origine de cette fraude, l'homme d'affaires Bary Tannenbaum qu'avocats et enquêteurs soupçonnent d'avoir berné des centaines d'investisseurs (y compris des hommes d'affaires en vue) en leur faisant miroiter des rendements supérieurs à 200% basés sur des importations de produits pharmaceutiques. Ils comparent l'escroquerie de M.Tannenbaum, au schéma Ponzi mis en oeuvre par le financier de New York, Bernard Madoff.

Barry Tannenbaum, qui vit maintenant en Australie, nie tout en bloc et allègue pour sa défense les difficultés rencontrées par son entreprise et la crise économique. Il a déclaré samedi qu'il n'avait pas l'intention de revenir à l'Afrique du Sud; pas plus que de vendre des actifs pour rembourser les investisseurs floués.

Dimanche l'autorité nationale en charge des poursuites examinait la possibilité de geler ou de confisquer des actifs de Tannenbaum en tant que produits d'une activité illégale.

Les Echos du 14/06/09 (source Reuters)

Liban, Zimbabwe et Venezuela dominant le négoce des "diamants de sang"

Après avoir alimenté des guerres via la contrebande, le diamant peine à emprunter de nouvelles voies d'acheminement officielles, malgré l'existence du processus de Kimberley (ville minière d'Afrique du Sud) interdisant la vente de pierres lorsqu'elles proviennent d'une zone de conflit.

Lors de la réunion, qui s'est achevée vendredi 26 juin à Windhoek, (capitale de la Namibie), de cette structure de coopération internationale visant à lutter contre les trafics de pierres

brutes, trois pays ont été accusés de jouer un rôle de premier plan dans le négoce des "diamants de sang" : le Zimbabwe, le Liban et le Venezuela.

Retrouvez les archives du journal : tous les articles parus dans Le Monde depuis 1987

Abonnez-vous au Monde.fr : 6€ par mois + 30 jours offerts

HRW demande "la fin des atrocités" au Zimbabwe

"Trois hélicoptères ont surgi du ciel, et les soldats à leur bord nous ont tirés dessus à l'arme automatique. Quatorze de mes camarades sont morts." Cité dans le rapport de Human Rights Watch (www.hrw.org) rendu public vendredi 26 juin à Johannesburg, ce mineur raconte la journée du 27 septembre 2008. L'armée zimbabwéenne prend alors le contrôle des champs diamantifères de la région de Marangue, dans l'est du pays. HRW a recensé plus de 200 morts lors de cette opération militaire. Depuis la découverte de cette zone en novembre 2006, la police, puis l'armée, ont forcé des villageois, adultes et enfants, à travailler plus de onze heures par jour sans être payés.

L'ONG estime que des membres haut placés du parti au pouvoir, la Zanupf, sont impliqués dans la revente illégale des diamants récoltés, et réclame "la fin des atrocités" ainsi que la suspension du Zimbabwe du processus de Kimberley. - (Corresp.)

Sur le même sujet

"Il faut colmater les brèches dans le régime international de certification. Mais le temps presse, si le processus de Kimberley, qui est vital, ne veut pas perdre toute sa crédibilité", nous déclare Annie Dunnebacke, porte-parole de l'organisation non gouvernementale (ONG) britannique Global Witness, à propos de l'appel à un renforcement des contrôles lancé par cette conférence regroupant 75 pays producteurs, ainsi que les milieux d'affaires.

Au Zimbabwe, les militaires et cadres de la Zanupf, le parti au pouvoir du président Robert Mugabe, ont pris le contrôle du vaste gisement de Chiadzwa (Est). Achetées par des intermédiaires belges, israéliens, libanais ou chinois, les gemmes arrivent à Anvers via l'Afrique du Sud ou le Mozambique. L'organisation de défense des droits de l'homme Human Rights Watch (HRW) vient d'accuser l'armée de M. Mugabe d'avoir massacré des centaines de petits chercheurs de diamants alluviaux dans cette région, à l'automne 2008, afin de monopoliser l'extraction.

Autre inquiétude : le Liban, dont les exportations de diamants bruts de haute qualité sont supérieures aux importations. Le pays du Cèdre est devenu le principal débouché des diamants originaires de Guinée. Les commerçants libanais installés dans toute l'Afrique de l'Ouest se servent de cette plate-forme comme couverture des achats illégaux par le truchement de faux certificats en Sierra Leone, au Liberia, en Gambie ou au Mali. Dernier dossier chaud, le Venezuela, qui s'est lui-même provisoirement retiré du processus de Kimberley après avoir suspendu son commerce de diamants en pleine implosion. Les pierres extraites sont introduites par contrebande dans les réseaux de vente légitimes via le Brésil ou la Guyane.

En vertu de la convention lancée en 2000 en Afrique du Sud, chaque diamant brut mis en vente dans le monde doit être accompagné d'un "passeport" infalsifiable garantissant son origine. Ce processus de certification, qui prévoit plusieurs contrôles en amont comme en aval, vise à rendre impossible la commercialisation de diamants extraits dans des pays en proie à des conflits. Il s'agit d'entraver le financement de guerres civiles comme d'actes terroristes par la très secrète et mystérieuse filière diamant.

"COMBATTRE LA CORRUPTION"

La réunion de Windhoek visait à renforcer l'efficacité du nouveau système de certification des diamants bruts. La multiplication des filières parallèles de pierres de "sang" souligne toutefois les limites de cette initiative soutenue par l'ONU.

LE MONDE du 27.06.09

Le gérant doit savoir renoncer au client suspect

Le défaut de vigilance peut conduire un gérant de fortune à une condamnation pénale pour blanchiment

Le Tribunal pénal fédéral vient de rendre un arrêt très intéressant condamnant le membre de la direction d'une banque genevoise pour blanchiment d'argent à 14 mois avec sursis (SK_2007_24). L'employé en question était devenu très proche d'un client de la banque. Il souhaitait devenir gérant de fortune indépendant. Dans cette perspective, il avait reçu des mandats de gestion en sa faveur sur des comptes ouverts par le client auprès de divers autres établissements, sans le signaler à son employeur. Malheureusement pour lui, le client était mêlé à un trafic de cocaïne sur grande échelle. L'enquête démarrait en Suisse en 2004 suite à des indications provenant de l'étranger et l'accusé était en un premier temps incarcéré.

Les critères retenus par le Tribunal pénal fédéral (TPF) pour juger l'accusé coupable de blanchiment méritent d'être relevés. Ainsi, selon le TPF, l'acte de blanchiment était réalisé par la participation active de l'employé à des opérations de compensation. Ces opérations permettaient d'effectuer des versements sur les comptes ouverts en Suisse sans identifier les véritables donneurs d'ordre des fonds. Par ailleurs, les crédits effectués sur les comptes avaient été effectués de façon échelonnée pour ne pas permettre à la banque d'avoir une vision complète des opérations.

Compte tenu de diverses circonstances, l'accusé devait comprendre que les fonds provenaient de transactions illicites et que celles-ci revêtaient le degré de gravité suffisant pour considérer que leur produit puisse être l'objet d'un acte de blanchiment. Au nombre des éléments relevés par le TPF figure le fait qu'en présence de versements en espèces, l'accusé n'avait pas demandé les quittances justifiant le prélèvement de ces sommes d'autres comptes en banque.

Le TPF souligne également l'absence de «due diligence» sérieuse sur les activités du client, alors même que l'accusé s'apercevait que ce dernier disposait d'un patrimoine beaucoup plus important que celui connu de son employeur. Sont relevées également l'absence de visites à la société du client d'informations précises à son sujet. Pour le TPF, l'accusé n'aurait «été confronté à aucun indice tangible accréditant la thèse d'une quelconque activité légale de B» et était «autosatisfait de la perception qu'il avait du client». Au nombre des éléments qui auraient pu être utilisés par l'accusé, selon le TPF, figurent des recherches sur des banques de données ou sur Internet. La seule existence d'autres relations bancaires ne suffisait pas; aucune banque n'avait la vision globale du patrimoine du client qu'avait l'accusé.

Trois observations contenues dans le jugement méritent d'être relevées:

1) interrogé par la justice, le client indiquait que l'accusé ne lui avait pas posé la moindre question sur l'origine de ses avoirs. Les intermédiaires financiers doivent toujours se souvenir

du fait que, s'ils rencontrent des difficultés avec la justice, les clients qu'ils ont aidés risquent, au mieux, de ne pas être là pour les soutenir et, au pire, de les charger encore plus;

2) l'accusé avait entretenu un rapport très étroit avec le client, défini par le TPF comme étant «ambigu et équivoque». Or, malgré l'intensité de ce rapport, dissimulé de surcroît à son employeur, il n'avait pas manifesté la moindre curiosité quant à l'origine des actifs du client;

3) le fait que l'accusé se présentait comme un banquier «atypique» a également été retenu à sa charge. Le TPF semble en avoir déduit une répugnance certaine de l'accusé à vouloir respecter les exigences de la lutte anti-blanchiment avec le formalisme et la rigueur qu'elle comporte. Ainsi, les mouvements effectués sur les comptes du client n'avaient pas été documentés et de nombreux rapports de visite, qui auraient dû être rédigés, n'avaient pas été préparés.

Il est également intéressant de relever que le TPF a admis que l'accusé avait réalisé les éléments objectifs du soutien à une organisation criminelle (art. 260 ter CP) mais qu'il n'avait pas la conscience et la volonté de commettre une telle infraction de sorte qu'un acquittement a été prononcé pour cette infraction. Dans son malheur, l'accusé a eu de la chance; une telle condamnation aurait rendu l'obtention du sursis illusoire.

La morale de l'histoire est qu'aucun client ne vaut une condamnation pénale; il vaut mieux savoir renoncer à un dossier qu'enrichir la jurisprudence.

L'avis de l'expert lundi 15 juin 2009

Par Carlo Lombardini (Avocat au Barreau de Genève)

[En Ligne] Disponible sur

[http://www.letemps.ch/Page/Uuid/8539768c-5923-11de-a80c-](http://www.letemps.ch/Page/Uuid/8539768c-5923-11de-a80c-734f7e1aec60/Le_g%C3%A9rant_doit_savoir_renoncer_au_client_suspect)

[734f7e1aec60/Le_g%C3%A9rant_doit_savoir_renoncer_au_client_suspect](http://www.letemps.ch/Page/Uuid/8539768c-5923-11de-a80c-734f7e1aec60/Le_g%C3%A9rant_doit_savoir_renoncer_au_client_suspect)

Une enquête révèle que la lutte contre le blanchiment d'argent et la fraude figure en tête des priorités des institutions financières

Les organisations dépensent chaque année des millions de dollars sur leurs programmes de conformité. Cependant, de nombreux dirigeants sont frustrés. Malgré les coûts élevés de la mise en oeuvre des programmes de conformité, ils constatent que ces derniers apportent peu de valeur commerciale en dehors de la capacité à satisfaire un audit annuel.

Un investissement dans la conformité est-il vraiment un coût irrécupérable ? Ou existe-t-il un moyen d'exploiter cette dépense pour obtenir toute la valeur de vos investissements en technologie de conformité ?

En mai 2009, TONBELLER a réalisé une enquête mondiale de référence sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la fraude, intitulée Mind the Gaps, qui enregistre les points de vue de 152 professionnels de premier plan de la conformité issus de 41 pays du monde, sur cette question.

Voici quelques-unes des principales conclusions du rapport :

- Seulement 36 % des personnes interrogées déclarent que leurs organisations ont intégré des efforts de lutte contre le blanchiment d'argent et la fraude à l'échelle de l'entreprise

- À 31 %, la fraude interne s'est révélée être la première priorité parmi les délits de fraude ; cela peut être la conséquence de la conjoncture économique actuelle
- 91 % des participants voient une valeur commerciale dans l'adoption d'une approche basée sur le risque, indépendamment de la réglementation de leur pays

Pour connaître les autres principales conclusions et obtenir un exemplaire gratuit du rapport, rendez-vous sur : http://www.tonbeller.com/aml_fraud_survey

Les auteurs se trouvent actuellement en Asie (Hong Kong, Pékin, Tokyo, Singapour), où ils présentent les conclusions de l'enquête dans le cadre d'une tournée mondiale.

À propos de TONBELLER

TONBELLER fournit des solutions en matière de conformité et de criminalité financière, qui permettent aux banques, compagnies d'assurance et autres fournisseurs de services financiers, de contrôler la défense et développer des stratégies contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la fraude interne/externe, ainsi que les abus de marché.

"L'important est que le processus soit là, mais il faut en priorité améliorer le système de surveillance défaillant en combattant d'abord la corruption, plus que jamais présente, surtout en Afrique", explique un professionnel anversois. Les milieux diamantaires qualifient, de leur côté, de perte de temps l'insistance des ONG à inclure dans le processus de Kimberley la nécessité du respect des droits de l'homme dans les zones minières.

Pour de plus amples renseignements sur les sites et les dates, veuillez consulter <http://www.tonbeller.com/roadshow>.

Communiqué publié le 30 juin 2009 par PR NewsWire

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.generation-nt.com/enquete-revele-lutte-contre-blanchiment-argent-newswire-827181.html>

Deux experts analysent les origines criminelles de la crise financière

Aux États-Unis, la traque des responsables de la crise financière est déjà en cours. Le Fédéral Bureau of Investigation (FBI) est à la manœuvre. Pour la police fédérale américaine, il n'y a pas de doute : la crise financière actuelle a des origines criminelles. Elle réclame à la Maison Blanche plus de 1000 agents supplémentaires pour mener les enquêtes et traduire les affairistes devant les tribunaux. Deux experts, Jean-François Gayraud, commissaire divisionnaire de la Police nationale, auteur de « Le monde des mafias, géopolitique du crime organisé » (Odile Jacob, 2005), et Noël Pons, conseiller au Service central de prévention de la corruption et auteur de « Cols Blancs et Mains sales, économie criminelle mode d'emploi » (Odile Jacob, 2006), démontent les mécanismes qui, par un effet « aile de papillon », à partir de minables escroqueries ont conduit le monde à la récession.

Latribune.fr - Le FBI réclame au Président américain plus de 1000 nouveaux agents pour enquêter sur les origines criminelles de la crise. Sur quels soupçons s'appuie-t-il pour faire cette demande?

Noël Pons - Si l'on remonte aux origines de la crise, les subprimes, on constate la présence de banales affaires de petite criminalité en recherche de produits rapides. Des démarcheurs, payés à la commission, ont proposé des prêts hypothécaires, entre autres, à de pauvres gens pour qu'ils puissent acheter leurs maisons alors qu'ils n'en avaient pas les moyens. Des faux auraient été commis par ces vendeurs qui auraient surestimé les revenus des bénéficiaires des prêts. Ces actes illégaux se seraient multipliés par centaines. Les démarcheurs étaient fortement incités à vendre par de fortes commissions en cas de réussite (il semble que les bonus étaient plus élevés lorsque les primes supplémentaires, donc plus risquées, étaient vendues) et des licenciements en cas d'échec. Des soupçons de corruption pèsent également sur les achats de terrains destinés à la construction de maisons payés par des prêts hypothécaires. Bref, à l'origine de la crise, on trouve des milliers d'actes illégaux commis par des agents économiques normaux, tous n'étant pas forcément liés à la mouvance criminelle.

Latribune.fr - Est-ce seulement à ce niveau que l'on subodore des actes criminels?

Noël Pons - Les faux liés à la diffusion des crédits subprimes ne sont qu'un premier niveau. Ensuite, il semble que certaines banques, fortement impliquées dans la vente de crédits subprimes, ont camouflé des opérations frauduleuses ou des pertes engagées en amont par des faux comptables, pénalement répréhensibles. Enfin, à un troisième niveau, plus global, l'opacité a été organisée par certains fonds installés dans des paradis fiscaux. Dès 2008, des enquêtes sont ouvertes sur les dirigeants de deux fonds de Bear Sterns en faillite. Ils seraient accusés de diffusion de fausses informations.

Latribune.fr - Le crime organisé a-t-il participé, d'une manière ou d'une autre, à l'un de ces trois niveaux?

Jean-François Gayraud - On ne pourra donner une réponse à votre question qu'une fois les enquêtes achevées. Mais, dès aujourd'hui, je relève que le ministre de la Justice américain Michael Mukasey, dans une déclaration devant un think tank, le Center for Strategic and International Studies (CSIS) le 23 avril 2008, a souligné l'influence du crime organisé dans la manipulation des marchés financiers. Cependant, dans le monde financier, la criminalité offre deux aspects : d'une part, des acteurs économiques classiques qui, consciemment ou non, commettent des actes pénalement répréhensibles. D'autre part, le crime organisé stricto sensu, donc des professionnels du crime, qui pénètre l'économie classique. Mais, de plus en plus fréquemment, les deux réalités s'interpénètrent : des dirigeants d'entreprises opportunistes travaillent en cheville avec le crime organisé. On voit ainsi émerger une nouvelle forme de criminalité organisée dans cette collaboration entre professionnels de ces deux univers. C'est une voie à explorer dans la crise actuelle.

Noël Pons - Curieusement, aujourd'hui, nous voyons certains fonds vendre leurs actifs à la baisse en urgence. Ne faut-il pas penser que, dans certains cas, ils se livrent à ces opérations, en apparence irrationnelles, le revolver sur la nuque, parce qu'ils doivent rembourser en urgence des fonds appartenant à des mafias ?

Latribune.fr - Y a-t-il eu des affaires similaires par le passé où le crime est à l'origine de la crise?

Jean-François Gayraud - Deux crises économiques récentes sont clairement d'origine criminelle, deux crises à base immobilière, deux crises de la déréglementation et de « l'inventivité financière », tout comme celle que nous vivons. C'est la crise des caisses d'épargne aux États-Unis dans les années 80 et la crise bancaire japonaise des années 90. Dans le premier cas, la loi fédérale américaine et les régulateurs autorisent les caisses d'épargne à chercher des fonds sur les marchés financiers et à les investir librement sur le marché immobilier. Des affairistes à l'intérieur et à l'extérieur des caisses d'épargne vont profiter de cette opportunité. L'un des principaux bénéficiaires sera Carlos Marcello, le boss de la Mafia

de la Nouvelle Orléans. Ce sont donc des escroqueries de grande ampleur qui vont provoquer la faillite de la plupart des caisses d'épargne, et non de mauvaises gestions et le contexte économique, comme on veut encore nous l'expliquer aujourd'hui. La justice américaine condamnera certains de ces affairistes et gangsters, comme Charles Keating, dont l'un des conseillers a été Alan Greenspan, devenu ensuite Président de la FED, la banque centrale américaine. Cette crise a mis en péril le système financier américain. La crise des caisses d'épargne - et personne ne l'a souligné - a provoqué le retrait des caisses d'épargne et des banques du marché du crédit hypothécaire, et ce au profit de brokers en prêts, mais eux non régulés : or ces brokers non régulés sont justement à l'origine de la crise des subprimes ! Une crise mal réglée en a donc créé une autre 20 ans après!

Latribune.fr - Quant à la crise japonaise?

Jean-François Gayraud - Dans ce cas, le contexte d'argent facile et de bulle immobilière est identique. Mais à la différence des États-Unis où la Mafia a seulement, si l'on peut dire, profité d'une opportunité, au Japon, la dimension criminelle est génératrice de la crise en raison des relations symbiotiques entre certains secteurs patronaux, les partis de droite et les Yakusas, la mafia nationale. Les banques nippones vont prêter des capitaux sans se montrer trop regardantes. Lorsque le marché immobilier s'est retourné, les banquiers ont tenté de recouvrer les sommes prêtées. Seul problème, ces prêts se sont révélés irrécouvrables, tout simplement parce que les bénéficiaires n'étaient pas des acteurs économiques normaux, mais des Yakuzas ou des personnalités en « odeur » de yakuza. Les banquiers qui ont insisté ont été menacés ou assassinés. C'est aussi simple que cela. Dix ans après la crise, en 1998, l'état japonais évaluait à 600 milliards de dollars les prêts irrécouvrables. Le Japon a été plongé dans une récession de plus de dix ans dont le pays ne s'est pas encore relevé!

Latribune.fr - Le FBI parviendra-t-il à trouver les responsables?

Jean-François Gayraud - Comme dans l'affaire des caisses d'épargne qui n'a, à ce jour, pas connu de solution judiciaire satisfaisante, le FBI est aujourd'hui noyé sous une masse de fraudes simples en amont et aussi sous la complexité de montages financiers sophistiqués, en aval. Il va falloir du temps, des hommes et le soutien du pouvoir politique pour parvenir à traîner les responsables devant les tribunaux. Mais le voudra t-on vraiment ? Et surtout, le pourra t-on ? Car la « guerre au terrorisme » a détourné beaucoup de moyens judiciaires et policiers, et ce au détriment de la lutte contre le crime organisé (crimes financiers, drogues, mafias, etc...) !

Noël Pons - il faut un an ou deux pour former un bon enquêteur financier à décortiquer des opérations complexes à base nationale. La crise actuelle est une crise de la mondialisation mettant en jeu des circuits financiers internationaux utilisant des paradis fiscaux opaques. Effectivement, beaucoup de temps et d'efforts seront nécessaires

Latribune.fr - Des enquêtes sont-elles lancées en France?

Noël Pons - A priori, elles n'ont pas lieu d'être initiées. Nous figurons en bout de chaîne de causalité. Nos banques se sont contentées, si l'on peut dire, d'intervenir directement ou indirectement dans des opérations engageant des produits financiers « toxiques ». La fausse monnaie chassant la bonne, personne ne sait plus évaluer le risque présenté par un produit acheté ou par son assurance.

Propos recueillis par Pascal JUNGHANS, La Tribune.fr du 17/11/2008
[En Ligne] Disponible sur

<http://www.latribune.fr/entreprises/banques--finance/industrie-financiere/20081117trib000310955/exclusif-deux-experts-analysent-les-origines-criminelles-de-la-crise-financiere-.html>
